

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

24 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le
MERCREDI 24 AVRIL 2019, à 19 h 41, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M. Yves Bourrassa	, maire remplaçant de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE :**

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

EST ABSENT :

M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M ^{me} France Marion	, mairesse de Latulipe et Gaboury
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Jessica Morin-Côté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 00
à 19 h 41.

04-19-134

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 41
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Daniel Barette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE: LE TÉMISCAMINGUE À L'HONNEUR !

Mme Bolduc, préfète de la MRC, présente ses félicitations pour les nombreux événements qui ont eu lieu ses derniers jours et qui ont permis de mettre à l'honneur le Témiscamingue et ce dans diverses sphères.

Elle félicite les six élèves de l'école secondaire Marcel-Raymond soit Jason Moffette, Chad Brouillard, Laurie Arpin, William Miller, Nicolas Lacroix et Justin Scaffidi ainsi que leur enseignante, Madame Mélanie Nadeau qui ont créé le Sifflus Modulus, un objet technologique de survie qui transforme l'énergie du souffle en électricité afin de pouvoir passer un appel d'urgence. Pour cette création, ils ont reçu le prix du Ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du concours Odysée de l'Objet.

Elle félicite les récipiendaires des Prix d'excellence en Art et Culture de l'Abitibi-Témiscamingue, soit le Biennale internationale d'art miniature du RIFT qui a obtenu le prix du public TVA. Également, M. Laurent Lessard s'est mérité le prix du « Travailleur de l'ombre », pour son grand travail au RIFT. Ces prix sont remis annuellement par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Également, elle remet ses félicitations à M. Ambroise Lycke qui a reçu le prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin, ainsi qu'aux Pirates de Ville-Marie qui ont remporté la coupe Russel 2019 de la Great Metro Hockey Ligue (GMHL).

Monsieur Ouellet intervient pour demander, également, qu'on souligne l'élection par acclamation du Chef Lance Haymond pour la communauté de Kebaowek.

Les élections fédérales approchant à grands pas, le conseil de la MRC recevra, au cours des prochains mois, les candidats de la circonscription. Ce soir, Mme Bolduc salue la présence, dans l'assistance, de M. Mario Provencher, candidat au Parti conservateur.

Finalement, Mme Bolduc souligne l'importance des entreprises du Témiscamingue qui aident à faire rayonner le territoire. C'est le cas de Rayonier, situé à Témiscaming, qui est une entreprise unique en Amérique du Nord dont les produits sont vendus à travers le monde, ou encore de Témisko, situé à Notre-Dame-du-Nord qui a un brevet unique au monde pour la fabrication de remorque et qui a une grande capacité de répondre à des besoins spécifiques, ou enfin des Équipements Cardinal, à Laverlochère-Angliers et qui est une des

meilleures entreprises pour les équipements forestiers en Amérique du Nord.

04-19-135

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019 ayant été remis ou transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1ère partie

Des questions en lien avec la firme l'Escabeau et l'avancement du mandat d'une nouvelle piscine, les développements de la forêt de proximité et les protocoles d'ententes avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et sur le bureau de mise en marché des bois sont posées par les membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Le projet avance bien. Par contre, suite à l'annonce par Bell de la fin du service pour les téléavertisseurs, des questionnements se sont présentés. En effet, de nombreux services d'urgence, notamment les pompiers, les médecins et les ambulanciers, utilisent actuellement des téléavertisseurs. Ces différents services semblent intéressés à avoir un service cellulaire, mais des inquiétudes se manifestent quant à la couverture inégale et incomplète actuellement du réseau cellulaire. Par conséquent les téléavertisseurs sont privilégiés tant et aussi longtemps qu'un service cellulaire de qualité ne sera pas disponible.

Par ailleurs, Mme Bolduc prévoit relancer M. Stéphane Lauzon, député d'Argenteuil–La Petite-Nation, sur le développement des projets pour assurer la couverture Internet Haute vitesse.

04-19-136

PROJET ONIMIKI : OFFRE DE SERVICE POUR ACCOMPAGNEMENT DE LA MRCT EN TERMES DE STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2019, le conseil de la MRC réitérait le projet Onimiki comme une priorité d'importance pour la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière hydroélectrique communautaire, sous une approche d'énergie verte, est une des actions identifiées dans la Planification stratégique du Témiscamingue 2018-2022;

CONSIDÉRANT l'importance de s'adjoindre de services-conseils par une firme pour sensibiliser le gouvernement à l'importance de ce projet pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service par la firme TACT-Intelligence Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme se décline en deux principaux objectifs :

- Préparation de la stratégie et du plan d'action détaillés.
- Déploiement de la stratégie et mise en œuvre des actions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à la firme « TACT Intelligence Conseil » le mandat d'accompagner la MRC de Témiscamingue dans ses représentations à faire, auprès des instances gouvernementales, pour la somme de 20 000 \$ taxes en sus et les frais de déplacement exclus.
- **DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire « Développement des projets hydroélectriques ».

Information

PROJET ONIMIKI - DEMANDE POUR LES DROITS HYDRIQUES.

Le 8 mai 2019, sur une base administrative, une rencontre est prévue à Rouyn-Noranda, avec la direction régionale du Ministère l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et une équipe du bureau de Québec de ce même ministère, pour expliquer le cheminement à prendre pour l'obtention des droits hydriques, prochaine étape à réaliser pour le développement du projet Onimiki.

Actuellement, le gouvernement a annoncé qu'il allait de l'avant avec trois (3) projets de minicentrales hydroélectriques. Mme Bolduc rappelle que le maire de la Ville de New York veut dès 2021 avoir une entente signée avec Hydro-Québec afin d'obtenir de l'électricité du Québec.

Information

FOIRE DU PRINTEMPS À KEBAOWEK: 16 MAI 2019 - DÉLÉGATION D'ÉLUS POUR PRÉSENTATION DU PROJET ONIMIKI.

Le 16 mai prochain se tiendra, la Foire du printemps organisée par la communauté de Kebaowek. Comme à la dernière édition, le chef, Monsieur Lance Haymond, invite une délégation du conseil de la MRC de Témiscamingue, à venir participer. Par la même occasion, un kiosque pour présenter le projet Onimiki sera érigé, afin d'informer les participants du bien-fondé et du cheminement de ce projet jugé prioritaire pour la communauté.

04-19-137

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE - MOTION DE FÉLICITATIONS EN LIEN AVEC LE LANCEMENT DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars dernier a eu lieu le lancement de la stratégie d'attraction qui a permis de mettre en lumière le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT le grand professionnalisme des employés de la MRC dans leur implication dans divers dossiers, mais plus précisément celle de Mme Catherine Drolet-Marchand, encadrée et soutenue avec efficacité par Mme Lyne Gironne pour cet important chantier;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la stratégie a aussi permis de bien camper le territoire et la population du territoire ranimant la fierté témiscamienne au sein de la population;

CONSIDÉRANT QUE le site web « www.vivreautemiscamingue.com/ » permet de mettre en valeur les différents événements qui se produisent tout au long de l'année au Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

D'ADOPTER une motion de félicitations pour souligner le travail de l'ensemble des employés de la MRC, et pour cette fois-ci, plus particulièrement pour M^{me} Catherine Drolet-Marchand dont le travail a permis de faire de la stratégie d'attraction un succès

Information

OCCUPATION ET VITALITÉ DU TERRITOIRE ET COMMUNAUTÉS RURALES.

Un lac-à-l'épaule aura lieu, le 4 mai prochain, pour discuter, entre autres, de ce grand chantier à mettre en place, à l'échelle du territoire. Les membres du conseil y discuteront notamment des services de proximité, du projet Onimiki, de l'occupation et de la vitalité du territoire.

Information

REGISTRE DES ARMES À FEU.

Mme Bolduc a approché trois (3) groupes d'intérêts à venir informer le conseil de leur position sur le registre des armes à feu. Il semble que les porte-paroles de ces trois groupes ne sont pas à l'aise de traiter de ce dossier, considérant la multiplicité des opinions émises dans leur groupe respectif. Ceux-ci doivent en discuter lors d'une rencontre avec leur Conseil d'administration. Un suivi sera fait prochainement.

Information

PISCINE MUNICIPALE.

Les consultants de la firme L'Escabeau seront présents sur le territoire de la MRC, dans la semaine du 21 mai. Lors de leur venue, ils rencontreront plusieurs acteurs clés ou personne d'intérêts pour la

réalisation de ce projet. Diverses rencontres, individuelles, par secteur géographique ou pour l'ensemble du territoire sont en cours de planification.

Information

CISSAT - DÉPART DU PDG - POSITION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'A-T.

Vendredi dernier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann a annoncé qu'elle ne renouvelerait pas le mandat de M. Yves Desjardins à titre de président-directeur général du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT).

Le conseil d'administration du CISSAT a sollicité une rencontre avec la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) afin de les sensibiliser sur certains dossiers et pour la suite des choses.

Le gouvernement semble vouloir privilégier un modèle de service hospitalier centralisé, ce qui va à l'encontre de la volonté régionale, portée par les membres du conseil d'administration du CISSAT qui désirent un service décentralisé afin de les rendre plus facilement accessibles à la population.

Par ailleurs, il a été annoncé que la phase 2 du projet d'agrandissement de l'hôpital de Ville-Marie inclura tous les services qui touchent directement la population, tels que la salle de chirurgie, les salles de stérilisation, l'amélioration de l'urgence, etc. Tous les services à la clientèle ont été prévus dans l'appel d'offres du CISSAT. Pour ce qui est de la hotte de la Pharmacie, le projet est déjà en cours.

La CPAT et Mme Bolduc ont l'intention de manifester clairement leur position quant aux services et à la qualité des services offerts aux citoyens.

En effet, depuis un certain temps, les membres du conseil ont constaté des changements quant aux services rendus à la population. Très subtilement, les services offerts sur le territoire témiscamien sont déplacés à l'extérieur du territoire. C'est pourquoi les membres du conseil réclament une gouvernance locale et une spécialité pour l'hôpital de Ville-Marie.

Mme Bolduc propose d'écrire à la Ministre de la santé, au ministre régional et à la députée afin de partager les inquiétudes et les demandes des membres du conseil.

04-19-138

COMITÉ DU GAMME - RECOMMANDATION POUR ACCEPTATION DES PROJETS POUR LE VOLET 1 « MUNICIPALITÉ LOCALE » AUPRÈS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.

Madame Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le budget au Volet 1 pour 2019 est de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'appel de projet se terminant le 2 avril 2019, neuf (9) projets ont été déposés, tous recevables et ayant été

analysés; les demandes financières étaient de 124 999 \$ pour des coûts de projets totalisant 1 037 567\$;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier auprès des cinq (5) projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité du FDT 2019, représentant un investissement total de 69 545 \$, réparti comme suit :
 - Municipalité de Moffet pour un montant de 20 000 \$
 - Municipalité de Latulipe-et-Gaboury pour un montant de 20 000 \$
 - Ville de Témiscaming pour un montant de 20 000 \$
 - Ville de Ville-Marie, au nom du Festivoile, pour un montant de 3 800 \$
 - Municipalité de Lorrainville pour un montant de 5 745 \$

04-19-139

COMITÉ DU GAMME - RECOMMANDATION POUR ACCEPTATION DES PROJETS POUR LE VOLET 2 « ORGANISME APPUYÉ DU MILIEU MUNICIPAL » AUPRÈS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENTS DES TERRITOIRES.

Madame Véronic Beulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 2-Organisme.

CONSIDÉRANT QUE le budget au Volet 2 pour 2019 est de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'appel de projet se terminant le 2 avril 2019, quatre (4) projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés; les demandes financières étaient de 91 340 \$ pour des coûts de projets totalisant 333 205 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier auprès des deux (2) projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 2-Organisme du FDT 2019, représentant un investissement total de 40 000 \$, réparti comme suit :
 - TV Témis pour un montant de 20 000 \$
 - Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien pour un montant de 20 000 \$

04-19-140

**RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME - RENOUELEMENT
PROJET CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES (CALQ).**

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat triennale signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en avril 2016 appuyée des résolutions no 04-06-136 et no 10-16-318A;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a permis le soutien de quatre (4) projets d'artistes du territoire, totalisant des investissements de 30 000 \$ de la MRCT et de 33 700 \$ du CALQ;

CONSIDÉRANT la satisfaction du milieu culturel envers cette entente et les retombées sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la simplicité de gestion de cette entente étant donné la grande implication du CALQ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent attendre le renouvellement du Pacte fiscal pour connaître les montants qui seront alloués au Fonds de développement des territoires pour les prochaines années, avant de s'engager pour une nouvelle entente triennale avec le CALQ;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit se positionner pour accepter le prolongement d'une année de l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ est prêt à reconduire, pour une année, l'entente actuelle en conservant les mêmes modalités de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue octroie un montant de 10 000 \$, via le volet 3 du FDT 2019, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin qu'il puisse poursuivre ses investissements en Abitibi-Témiscamingue via cette entente triennale.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale, à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, l'addenda visant à reconduire d'une année l'actuelle entente triennale avec le CALQ.

Information

**CPAT - INVITATION POUR LE RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.**

Les membres du conseil sont invités à un grand rassemblement des élus, organisé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, rencontre qui aura lieu le 24 mai prochain, à Rouyn-Noranda. Lors de cette activité, plusieurs présentations sont prévues au cours de la journée, et la venue de plusieurs ministres et

intervenants est déjà confirmée. Cette activité se terminera par un « 4 à 6 » pour favoriser le réseautage entre les élus de la région.

M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités sont attendus lors de la rencontre du 24 mai prochain.

Information **CPAT - SUIVI DU DOSSIER DE NAV CANADA.**

Le conseil prend acte d'une correspondance de Nav Canada, adressée auprès de la mairesse de la ville/MRC de Rouyn-Noranda, Madame Diane Dallaire, alors que l'organisme maintient que les services actuels sont maintenus à l'aéroport de Rouyn-Noranda. Une étude spécifique à Rouyn-Noranda est présentement en cours, commandée par NavCanada.

Information **CPAT - SYNTHÈSE DU CA DU 21 MARS 2019.**

Un résumé de la dernière séance ordinaire de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, tenue le 21 mars dernier, est déposé auprès des membres du conseil. Au cours de cette rencontre, les préfets ont, entre autres, échangé sur les dossiers suivants:

- Avis émis par la CPAT, auprès du ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, concernant différents dossiers « forêts »;
- Réglementation concernant les baux pour abris sommaires et de villégiature;
- Desserte aérienne régionale par Air Canada;
- Création d'un comité transport, pour le transport collectif régional ainsi que la route 117;
- L'Agence de l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

04-19-141 **SÉCURITÉ INCENDIE - ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION.**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services est en vigueur depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est propriétaire desdits équipements de désincarcération, mais qu'elle doit établir une entente de prêt de ces équipements auprès des organismes responsables de la desserte du territoire de la MRC de Témiscamingue lors d'appel nécessitant une intervention en désincarcération, soit la ville de Témiscaming, la municipalité de Notre-Dame-du-Nord et la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE lesdits organismes responsables ont déjà entre les mains lesdits équipements de désincarcération et qu'ils les utilisent lors d'appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du conseil du 28 novembre 2018 (résolution no 11-18-404), le conseil demandait qu'un cadre soit établi sur les dépenses remboursables par la MRC, auprès des organismes responsables;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale devra être rédigée et signée par les parties quant à l'étendue des compétences de chacun, mais que dans l'intervalle, il est nécessaire qu'une entente de prêt soit élaborée afin de s'assurer d'une uniformité quant aux remboursements pour les services offerts par les organismes responsables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les modalités de remboursement, tel que décrites dans « l'Entente de prêt et d'entretien d'équipements pour les interventions en désincarcération » et des tarifs établis dans l'« Estimé budgétaire selon les frais reliés à l'Entente de service pour la désincarcération ».
- **D'AUTORISER** la préfète de la MRC, ainsi que la directrice générale à signer l'entente de prêt et d'entretien d'équipements pour les interventions de désincarcération.
- **DE LEVER** le moratoire sur les demandes de remboursement tel qu'établi lors du conseil de la MRC du 23 mai 2018 (résolution no 05-18-165) et de procéder au remboursement des frais reliés au service de désincarcération entre le 23 mai 2018 et le 24 avril 2019, selon les modalités convenues dans la présente résolution.
- **QUE** les échanges entourant le remboursement des frais reliés aux équipements de désincarcération se tiennent strictement entre les directions générales ou administratives des organismes responsables et de la MRC.

04-19-142

SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI).

CONSIDÉRANT QUE l'annonce, par le ministère de la Sécurité publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est propriétaire desdits équipements du SUMI mais qu'elle doit établir une entente de prêt de ces équipements auprès des organismes responsables de desservir le territoire de la MRC de Témiscamingue lors d'appel de sauvetage en milieu isolé, soit la ville de Témiscaming, la municipalité de Fugèreville, la municipalité de Notre-Dame-du-Nord et la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE lesdits organismes responsables ont déjà entre les mains lesdits équipements de sauvetage et qu'ils les utilisent lors d'appel de sauvetage en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du conseil du 28 novembre 2018 (résolution no 11-18-404), le conseil demandait qu'un cadre soit établi sur les dépenses remboursables par la MRC, auprès des organismes responsables;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale devra être rédigée et signée par les parties quant à l'étendue des compétences de chacun, mais que dans l'intervalle, il est nécessaire qu'une entente de prêt soit élaborée afin de s'assurer d'une uniformité quant aux remboursements pour les services offerts par les organismes responsables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les modalités de remboursement, tel que décrites dans « l'Entente de prêt et d'entretien d'équipement pour le sauvetage en milieu isolé » et des tarifs établis dans l' « Estimé budgétaire selon les frais reliés à l'Entente de service pour le SUMI ».
- **D'AUTORISER** la préfète de la MRC, ainsi que la directrice générale à signer l'entente de prêt et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé.
- **DE LEVER** le moratoire sur les demandes de remboursement tel qu'établi lors du conseil de la MRC du 20 juin 2018 (résolution no 06-18-208) et de procéder au remboursement des frais reliés au service du SUMI entre le 20 juin 2018 et le 24 avril 2019, selon les modalités convenues dans la présente résolution.
- **QUE** les échanges entourant le remboursement des frais reliés aux équipements du SUMI se tiennent strictement entre les directions générales ou administratives des organismes responsables et de la MRC.

Information

SÉCURITÉ INCENDIE - SYSTÈME DE COMMUNICATION (TÉLÉAVERTISSEURS) ET INTERVENTIONS.

À la suite du dépôt du rapport de M. Richard Lefebvre, et à sa présentation, le conseil doit donc statuer sur les prochaines étapes pour le dossier des téléavertisseurs.

Bien que la MRC soit impliquée au dossier, vu qu'elle possède une entente avec le fournisseur Radio-Com JBM pour établir les communications en matière de téléavertisseurs, les municipalités locales demeurent des incontournables quant aux orientations à donner dans ce dossier.

Points de réflexion

- Il faut porter à l'attention des membres du conseil, que si certaines municipalités optaient d'aller vers une solution

« cellulaire », les municipalités qui poursuivront avec le système actuel (pagets), devront-elles assumer les frais reliés au système de communication ? Les coûts, pour l'utilisation de 10 ou 2 municipalités, vont demeurer les mêmes.

- Même si certains services incendie décidaient d'aller vers une technologie « cellulaire », vu l'absence de signal sur le territoire, si un pompier muni d'un cellulaire est en découverte, il ne serait alors pas joignable.
- Avec le projet Mobile AT, qui devrait assurer une meilleure couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire, serait-il opportun d'attendre la concrétisation de ce projet, avant d'aller vers une technologie « cellulaire » pour rejoindre les pompiers, lors d'alertes ?

Les membres du conseil présents à la réunion de travail du 11 avril demandent que le présent dossier soit documenté sur les éléments suivants:

- Départager la partie du réseau appartenant à Radio-Com JBM et la partie de la MRC.
- Valider si le CAUAT a une solution pour offrir le service de téléavertisseurs par encodage.
- Pour les solutions web, vérifier si forfaits obligatoires pour l'utilisation du cellulaire auprès des différents fournisseurs; certains offrent des forfaits tout inclus.

Suite à cette réunion de travail, les membres du conseil sont d'avis que le maintien du service actuel (statu quo) est nécessaire, le temps d'obtenir davantage d'informations sur les points soulevés précédemment.

Autre élément nouveau, depuis la réunion de travail: les paramédics du Témiscamingue iraient vers le RENIR pour leurs services de communications, donc il aurait lieu de vérifier si l'actuel réseau pourrait être repris par la MRC et surtout, de valider si celui-ci pouvait répondre aux besoins, en attendant de migrer vers des solutions web.

Information

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 043-07-1991

Conformément au Règlement sur la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire non organisé, un avis a été publié sur le site internet et la page Facebook de la MRC de Témiscamingue au moins 14 jours avant la présente assemblée publique de consultation et un avis a été publié dans le journal, dans les bureaux de la MRC et dans les bureaux du Comité municipal de Laniel au moins 7 jours avant la présente assemblée publique de consultation.

Les citoyens sont donc invités à se prononcer sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 043-07-1991. Aucun citoyen ni membre de l'assistance ne s'est prononcé sur le premier projet de règlement.

04-19-143

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-04-2019 -
ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 043-07-1991**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage doit être modifié pour prévoir des zones exclusivement commerciales afin d'inciter les entreprises reliées à l'ouverture du parc Opémican à s'y installer et pour édicter des règles pour garder des poules;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 mars 2019 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation tenue le 24 avril 2019, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement numéro 200-04-2019 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dudit règlement numéro 200-04-2019, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 043-07-1991 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. Deux (3) zones exclusivement commerciales sont créées (voir plan en annexe) :

Ca2 : terrain appartenant à la MRC : lot 30-11-A-p, rang 8, canton Mazenod (1974, route 101);

Ca3 : terrain appartenant à la MRC : lot 55 du cadastre du village de Laniel, lot 30-2-p, rang 8, canton Mazenod (1983, route 101);

Ca4 : terrain appartenant à monsieur Jacques Venne : blocs 5 et 6 du canton Mazenod, lots 30-5-2-1, 31-4, et 31-5-1, du rang 8, canton Mazenod.

Article 3 : L'article 4.25.1 est ajouté au règlement de zonage.

4.25.1 Normes applicables à la garde des poules dans le village de Laniel (zones R1, R/Ca1, R/Ca2, V1 et V2), à la baie McAdam (zone V5) et à la baie Dorval (zone Vm1)

Nombre

Ne pas détenir plus de cinq (5) poules pondeuses par adresse.

Ne pas détenir de coq.

Aménagement et emplacement de l'abri pour poules

Ne détenir qu'un seul abri pour poules par adresse.

L'abri pour poules et le parquet extérieur seront situés dans une cour arrière clôturée.

L'abri pour poules sera aménagé de façon à assurer aux poules un espace à l'ombre en période chaude et un endroit sec et isolé en période froide. L'abri pour poules sera localisé à une distance minimale de deux (2) mètres des limites du terrain et un (1) mètre de l'habitation et ses dépendances et être situés à au moins 15 mètres de toute résidence (autre que celle du propriétaire et de l'exploitant).

L'abri comprendra un parquet grillagé de broches construit de manière à ce que les poules ne puissent en sortir librement.

La dimension minimale de l'abri pour poules devra correspondre à 0,37 m² par poule pondeuse et le parquet extérieur à 0,92 m² par poule pondeuse. L'abri pour poules ne pourra pas excéder une superficie de plancher de 10 m², la superficie du parquet extérieur ne pourra excéder 10 m², la hauteur maximale de l'abri pour poules sera limitée à 2,5 m.

L'abri pour poules sera aménagé avec des matériaux esthétiques et compatibles avec l'environnement immédiat.

Entretien et hygiène

L'abri et son parquet extérieur seront maintenus dans un bon état de propreté.

Les excréments seront retirés de l'abri quotidiennement et le citoyen en disposera dans le bac destiné au compostage.

Santé et biosécurité

Les poules seront nourries et traitées de façon adéquate.

Les plats de nourriture et d'eau seront changés quotidiennement et conservés dans l'abri afin de ne pas attirer d'autres animaux, des rongeurs ou la faune ailée.

La nourriture sera entreposée dans un endroit à l'épreuve des rongeurs ou d'autres animaux.

Les eaux de nettoyage de l'abri ne se déverseront pas sur la propriété voisine.

L'influenza aviaire ou toute autre maladie contagieuse sera déclarée à un vétérinaire ou directement auprès du MAPAQ qui indiquera les mesures à prendre pour éviter une épidémie.

Aucune eau de surface ne sera utilisée pour abreuver et nettoyer l'abri pour poules et son parquet extérieur.

Une poule morte devra être retirée de la propriété dans les 24 h.

Les poules pondeuses ne seront pas gardées à l'intérieur d'une maison et de ses dépendances.

Bon voisinage

La nuit, les poules pondeuses devront être gardées à l'intérieur de l'abri.

Les odeurs liées aux poules ou au compost ne devront pas être perceptibles chez les voisins.

Les poules pondeuses seront gardées en permanence à l'intérieur de l'abri et du parquet : aucune poule « errante » ne sera tolérée.

Vente

Le citoyen s'engage à ne pas faire la vente d'oeufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité.

Fin de l'élevage

Le gardien doit également démanteler l'abri pour poules et son parquet extérieur et s'assurer de disposer, de façon sécuritaire, des matériaux dans les 30 jours de la fin de la garde des poules pondeuses.

Article 4 : L'article 5.5.1 est ajouté au règlement de zonage.

5.5.1 CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE (Ca)

- 1) Les commerces de détail et les services en général;
- 2) Les services d'hébergement et de restauration (hôtel, motel, restaurant, pension, garderie, etc.);
- 3) Les institutions et les équipements publics et communautaires;
- 4) Les commerces reliés à l'automobile;
- 5) Les établissements industriels qui ne sont la cause d'aucun bruit, fumée, poussière, odeurs, gaz, chaleur, éclats de lumière ou vibrations à l'extérieur des locaux où s'exerce l'activité. De plus, la superficie maximale de ces locaux industriels est fixée à 140 mètres carrés (1 500 pieds carrés);
- 6) Les activités récréatives en général et les marinas;

- 7) Les structures d'utilité publique de type A;
- 8) Les bâtiments et usages accessoires aux établissements principaux ci-haut mentionnés.

Article 5 : Les zones Ca2, Ca3 et Ca4 seront assujetties aux mêmes règles que leur ancienne zone (RCa1). Le texte des articles 4.4 (dimensions du bâtiment principal), 4.5 (dimensions des bâtiments accessoires), 4.6 (implantation des bâtiments accessoires), 4.7 (apparence extérieure et matériaux de revêtement), 4.9.1 (clôtures, murs et haies), 5.2 (liste des zones) et 5.22 (marges de recul) sera modifié pour inclure les zones Ca2, Ca3 et Ca4.

Article 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 24 avril 2019.

Préfète

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Plan ci-annexé faisant partie intégrante du présent règlement : plan du village de Laniel (5 mars 2019).

Avis de motion donné le : _____

Adoption du premier projet : _____

Assemblée de consultation : _____

Adoption finale : _____

Avis d'adoption et d'entrée en vigueur : _____

Information

RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Les membres du conseil prennent acte que l'adhésion au Régime de retraite des élus municipaux (RREM), implique que la MRC aura l'obligation de verser une allocation de départ au préfet, à la fin du mandat de celui-ci ou lorsqu'il quittera son poste, s'il a au moins, 2 années de services continus.

Considérant que les modifications qui seront apportées au règlement sur la rémunération du préfet ne changent pas la nature dudit règlement. Les membres du conseil pourront adopter le projet de règlement modifié lors d'une séance subséquente du conseil de la MRC.

04-19-144

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'INSCRIPTION DE LA PRÉFÈTE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE AU RREM.

Monsieur Daniel Barrette, maire de la Laverlochère-Angliers, donne avis de motion qu'un règlement pour l'inscription de la préfète au régime de retraite des élus municipaux sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance. Le but du règlement est de permettre aux préfets élus conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) d'adhérer au régime de retraite des élus municipaux, d'y cotiser et que la MRC y cotise, et ce, selon les règles et modalités dudit régime.

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil de la MRC de Témiscamingue et des copies ont été mises à la disposition du public.

04-19-145

ADDENDA - L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'« Annexe B : Les tâches relevant de la présente entente » quant au processus d'émission d'un constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, et la directrice générale, Madame Lyne Gironne, à signer l'addenda de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

04-19-146

COMITÉ MUNICIPAL AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE (CMAA) - RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROJET DE « RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ».

CONSIDÉRANT l'importance que revêt l'agricole pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Témiscamingue a été adopté en février 2015 pour une durée de cinq ans (5 ans) soit 2015 - 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de se prémunir d'un outil de planification stratégique pour le développement et l'occupation durables de la zone agricole pour un territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de la démarche de révision du PDZA est estimé à 154 000 \$ dont une aide financière maximale de 50 000 \$ pourrait être demandée au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE la politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 et ses programmes d'aide financière sont gérés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du programme territoire dont l'objectif est d'accroître le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies afin de contribuer à l'occupation et la vitalité du territoire permet aux organismes éligibles de demander une aide financière équivalente à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT la rencontre du CMAA tenue le 26 mars où M. Chaibou Achirou a présenté le projet de révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité Municipal Agricole et Agroalimentaire (CMAA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet de révision de PDZA de la MRC de Témiscamingue.
- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière de cinquante mille dollars (50 000 \$) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

04-19-147

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - ADOPTION DES PRIORITÉS D'ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES 2019-2020.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont été consultées pour l'établissement des priorités régionales et locales pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a établi les priorités d'actions régionales et locales de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2019-2020, comme suit :

1. Intervenir en matière de stupéfiants, avec une attention particulière auprès du milieu scolaire;
2. Sécuriser le réseau routier en y incluant les routes secondaires, tout en sécurisant les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.);
3. Consolider le parrainage dans les municipalités locales;

4. Sécuriser le réseau routier et les plans d'eau, notamment dans le secteur de Laniel, avec une attention particulière avec l'ouverture du Parc Opémican;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 21 mars dernier, le CSP a statué l'établissement des priorités d'actions locales et régionales du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les policiers de la Sûreté du Québec intègrent ses actions dans leur planification annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue adopte les priorités d'actions locales et régionales 2019-2020 telles qu'établies par le comité de sécurité publique.

Information

GMR - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

04-19-148

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES.

Monsieur Michel Roy, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement N° 189-10-2017 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables, sera soumis à la séance du conseil du 22 mai 2019 pour adoption.

La modification de l'actuel règlement vise, outre de modifier quelques termes, à amender l'article 17 afin de limiter les infractions à ce qui concerne la gestion de la collecte sélective (bacs roulants) et préciser le processus de nomination et le titre de l'inspecteur qui aura le pouvoir d'émettre des contrats d'infractions.

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil de la MRC de Témiscamingue et des copies ont été mises à la disposition du public.

Information

GMR - BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE

Le maire de la ville de Ville-Marie souhaite échanger avec le conseil de la MRC, quant à un éventuel bannissement des sacs de plastique sur le territoire du Témiscamingue. Ailleurs en province, des villes et municipalités se positionnent pour bannir les sacs de plastique sur leur territoire, en mettant en place des alternatives.

Par ailleurs, Madame Katy Pellerin a porté à l'attention de la ville de Ville-Marie, une étude réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) en décembre 2017. Cette étude présente les impacts environnementaux potentiels et les coûts de 8 types de sacs d'emplettes et d'un sac écoconçu au Québec.

Pour en savoir davantage, les membres du conseil sont invités à consulter l'adresse de Recyc-Québec qui contient toutes les informations en lien avec cette étude : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/informations-banissement-sacs-plastique>

04-19-149

LE TOUR DE L'ABITIBI 51E ÉDITION - PLANIFICATION D'UNE ÉTAPE TÉMISCAMIENNE.

CONSIDÉRANT QUE la 51^e Édition du Tour de l'Abitibi aura lieu du 15 au 21 juillet 2019, à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'étape témiscamienne aura lieu le 19 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a approché la MRC de Témiscamingue afin qu'elle s'occupe de l'organisation de cette étape;

CONSIDÉRANT QUE cette implication se traduit par du temps de ressources humaines, matérielles et financières, dont le budget est estimé à environ 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le parcours établi par l'organisation du Tour de l'Abitibi, touche plus particulièrement les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Guérin, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues, St-Eugène-de-Guigues et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE cette activité offre une belle visibilité au Témiscamingue, sur la scène régionale, mais aussi provinciale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a été identifiée la municipalité « hôte » pour cette étape témiscamienne;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un engagement ferme des municipalités faisant partie de l'étape témiscamienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Yves Bourassa
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** auprès de l'organisation du Tour de l'Abitibi, la participation de la MRC de Témiscamingue à l'organisation de l'étape témiscamienne devant avoir lieu le 19 juillet prochain.
- **DE DEMANDER** aux municipalités locales identifiées ci-dessus, un engagement ferme à soutenir l'équipe de la MRC en participant à la logistique de l'activité, notamment lorsque les cyclistes parcourront leur territoire.
- **DE DÉGAGER** des ressources internes pour participer au comité organisationnel pour l'étape témiscamienne et d'autres membres du personnel le jour de l'événement, si des bénévoles sont nécessaires.
- **D'ALLOUER** un budget de 5 000 \$ financé par le poste budgétaire « Tour de l'Abitibi ».

04-19-150

INTERNET HAUTE VITESSE: ABROGATION DE LA RÉOLUTION 03-19-100 CONCERNANT LA MARGE DE CRÉDIT DÉTENU PAR COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE les informations qui avaient été transmises aux membres du conseil pour leur prise de décision lors de la résolution 03-19-100 lors de la séance du conseil du 20 mars 2019 et intitulée « Internet haute vitesse : Communication-Témiscamingue - état de situation » étaient inexactes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est caution d'un prêt de 200 000\$ autorisé à la Caisse Desjardins du Témiscamingue et qui devait servir à financer les dépassements de coûts et les déficits d'opération lors du démarrage de Communication-Témiscamingue, et non, d'une marge de crédit;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue a utilisé partiellement ce prêt afin d'éponger certains déficits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ABROGER** la résolution 03-19-100 de la séance du 20 mars 2019 intitulé « Internet haute vitesse : Communication-Témiscamingue - état de situation ».

04-19-151

RETRAIT DE LA CAUTION SUR LE PRÊT DE 200 000 \$ AUPRÈS DE CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 05-11-190 stipule que la MRC de Témiscamingue s'est portée caution sur un prêt de 200 000 \$ autorisé à la Caisse Desjardins du Témiscamingue et que celui-ci devait servir à financer les dépassements de coûts et les déficits d'opération lors du démarrage;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du 17 décembre 2014, le conseil de la MRC a accepté (résolution no 12-14-539) de prolonger la convention de caution signée le 2 septembre 2011 pour le prêt de 200 000 \$ et ainsi de maintenir la caution;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de 200 000\$ de Communication-Témiscamingue avait été maintenu pour combler les possibles déficits prévus pour les deux années suivant le renouvellement de la caution, soit 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE Communication-Témiscamingue éprouve de sérieux problèmes avec le partenaire technique, fragilisant la situation financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de Communication-Témiscamingue ont interpellé le conseil de la MRC pour la mise en place de diverses actions visant à régler le conflit avec le partenaire technique;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Témiscamingue de soutenir Communication-Témiscamingue dans sa démarche, tout en protégeant son implication financière pour le maintien du service Internet haute vitesse au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE pour le prêt de 200 000 \$, un montant de 101 744,55 \$ a déjà été engagé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** à Communication-Témiscamingue d'entreprendre les démarches auprès de Caisse Desjardins du Témiscamingue pour demander de réduire le prêt de 200 000 \$ au solde déjà engagé (101 445\$).
- **D'AVISER** la Caisse Desjardins du Témiscamingue que la MRC de Témiscamingue demande une révision de la convention du cautionnement du prêt de 200 000 \$ pour une réduction de la caution au montant du solde déjà engagé.

04-19-152

MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX DU PUBLIC TVA: BIENNALE INTERNATIONALE D'ART MINIATURE 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Biennale internationale d'art miniature existe depuis 1992 et expose, à chaque exposition, un peu plus de 400 œuvres provenant des quatre coins du monde;

CONSIDÉRANT QUE la Biennale contribue au rayonnement de la région, et particulièrement pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Biennale a reçu, tout récemment, le prix du public TVA, organisé par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de félicitations pour la Biennale Internationale d'art miniature, ainsi qu'auprès de l'équipe et des bénévoles qui, de près ou de loin, participent au succès de cet événement à chaque édition.

04-19-153

MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX TRAVAILLEUR DE L'OMBRE: LAURENT LESSARD, DIRECTEUR TECHNIQUE AU RIFT.

CONSIDÉRANT l'importance de saluer le travail d'un Témiscamien, qui s'investit auprès du RIFT depuis plus de 35 ans, contribuant ainsi au développement de la culture au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE tout récemment, le prix « Travailleur de l'ombre », organisé par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, a été remis à un artisan du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de félicitations pour Monsieur Laurent Lessard, pour sa contribution et son dévouement inconditionnel à titre de directeur technique à la Corporation du RIFT, depuis plus de 35 ans.

04-19-154

MOTION DE FÉLICITATIONS : GMHL - LES PIRATES DE VILLE-MARIE.

CONSIDÉRANT l'importance de souligner une équipe sportive s'étant illustré depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE cette équipe de hockey crée un sentiment d'appartenance et d'enthousiasme fiévreuse au sein de la population témiscamienne, depuis son arrivée et particulièrement pendant toute la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de cette équipe témiscamienne favorise des occasions de rencontres et de mobilisation pour la population témiscamienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de félicitations pour l'équipe « Les Pirates de Ville-Marie » ainsi qu'à l'organisation, champions 2019

de la Greater Metro Jr. A Hockey League, en rapportant la Coupe Russell.

04-19-155

MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET SPORT DOLLARD-MORIN: AMBROISE LYCKE.

CONSIDÉRANT QUE tout récemment, Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue a salué l'implication d'un Témiscamien, en créant un club de judo en 2012, offrant ainsi une nouvelle discipline sportive auprès des jeunes du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'importance de saluer le travail de ce bénévole, qui s'investit pour assurer d'offrir auprès des jeunes de meilleurs équipements pour pratiquer le judo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de félicitations pour Monsieur Ambroise Lycke qui s'implique auprès de la jeunesse témiscamienne qui peut ainsi, se développer et s'épanouir en pratiquant le judo.

04-19-156

MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX DU MEI - L'ODYSSÉE DE L'OBJET: SIFFLUS MODULUS.

CONSIDÉRANT QUE lors d'un concours provincial, organisé par le Réseau Technoscience et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, un groupe d'étudiants de l'École Marcel-Raymond se sont démarqués;

CONSIDÉRANT l'importance de saluer le travail de ce bénévole, qui travaille activement pour assurer d'offrir auprès des jeunes, les meilleurs équipements pour pratiquer le judo;

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura donné la chance, à ces personnes, de visiter une usine écoresponsable, en compagnie d'un designer industriel;

CONSIDÉRANT QUE la conception du projet se distingue alors qu'un sifflet transforme l'énergie du souffle en électricité qui permet de recharger suffisamment un téléphone intelligent pour faire un appel d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M Michel Roy
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de félicitations pour souligner le travail de ces six élèves et leur professeur, soit Laurie Arpin, Jason Moffette, Chad Brouillard, William Miller, Nicolas Lacroix, Justin

Scaffidi et Madame Mélanie Nadeau, pour la création du Sifflus Modulus, un objet de survie, remportant ainsi, le prix du Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

04-19-157

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité régionale de comté (ci-après MRC) doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la MRC doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** la procédure présentée aux membres du conseil de la MRC de Témiscamingue soit adoptée.

Information

MANDAT DE REPRÉSENTATION DEVANT TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Ce point sera remis à une séance ultérieure, au besoin.

Information

AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Le 22 mars dernier, la MRC de Témiscamingue recevait une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), via le responsable des programmes fiscaux, confirmant une aide financière de 36 396 \$ pour les années financières 2019-2020.

Cette aide financière est non récurrente et elle devra être appliquée aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis. Par ailleurs, toute partie de cette somme qui ne serait pas utilisée à ces fins, avant le 31 décembre 2020, devra être retournée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 mars 2021.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le conseil de la MRC prend acte du procès-verbal de la séance du 6 mars 2019 et du projet de procès-verbal de la séance du 3 avril du comité administratif/commission d'aménagement.

04-19-158

MODIFICATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QUE la firme l'Escabeau sera présent sur le territoire de la MRC, dans la semaine du 21 mai et qu'une rencontre aura lieu avec les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du mois de mai, en reportant celle-ci au 22 mai 2019.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS: SUIVI DU DERNIER CA.

Les membres du conseil prennent acte des sujets apportés par la préfète, à suite de la tenue de la réunion du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ayant eu lieu le 11 avril dernier.

Notamment, le gouvernement travaille actuellement sur la réforme du mode de scrutin pour les élections provinciales afin que les élections soient désormais proportionnelles. La FQM réitère qu'il est important que le poids des régions soit maintenu et considéré et que le territoire attribué à un député lui permette de faire son travail de député efficacement. C'est le ministère de la Justice qui peut revoir le type de scrutin du Québec.

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation envisage de répondre à la demande de modifier le calendrier des élections municipales pour les porter de l'automne au printemps. Les élus se sont prononcés en faveur de ce changement à hauteur de 58%.

Mme Bolduc se propose de transmettre aux élus, l'ordre du jour du dernier Conseil d'Administration de la FQM.

04-19-159

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN - MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT QU'il est habituel, que chaque année, une séance du conseil soit faite à l'extérieur des bureaux de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette

et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le calendrier des séances du conseil de la MRC de Témiscamingue pour le lieu de la séance du 19 juin 2019, qui aura lieu sur le territoire de la municipalité Notre-Dame-du-Nord.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES : RENCONTRE AVEC M. PIERRE DUFOUR, MINISTRE RÉGIONAL.**

Une rencontre est prévue le 6 mai prochain avec M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, à Val d'Or.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Des questions en lien avec la date des élections municipales, Onimiki, la téléphonie cellulaire, les produits de Rayonier sont posés par les membres de l'assistance.

04-19-160 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Yves Bourassa
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 22 MAI 2019

Il est 22h16

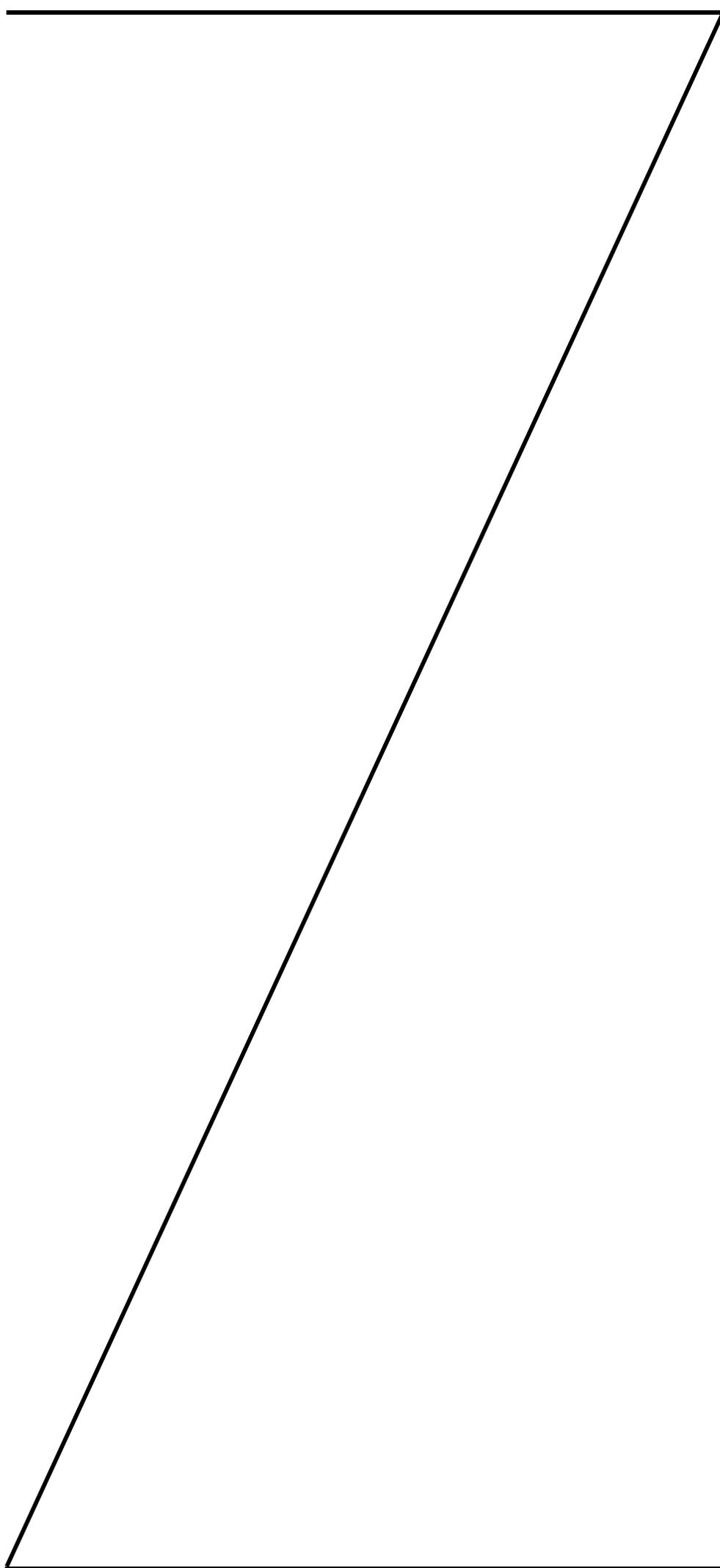


Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



12662